

# L'avis de St-Georges-de-Montaigu

www.st-georges-de-montaigu.fr

Conseil Municipal du 6 novembre 2014

## Affaires scolaires - Frais de fonctionnement

Monsieur Yannick VRIGNAUD, adjoint, présente le coût moyen des frais de fonctionnement d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelle ou primaire de Saint Georges,

Pour l'année scolaire 2013-2014 celui-ci se monte à :

- 258.95 € pour un élève de l'école primaire publique soit globalement 31 850.31 € pour 123 élèves (dont 114 Georgeois) contre 251.23 € par élève l'an passé pour 126 élèves.
- 977.99 € pour un élève de l'école maternelle publique soit globalement 114 490.80 € pour 114 élèves (dont 111 Georgeois) contre 993.28 € par élève l'an passé pour 108 élèves.

12 élèves de communes fréquentent également notre école publique. Le conseil municipal fixe donc les montants des demandes de participation financière de chaque commune comme suit :

■ Les Brouzils (3 élèves en primaire)	776.85€
■ Chavagnes en Paillers (3 élèves en maternelles)	2933.97€
■ La Boissière de Montaigu (4 élèves en primaire)	1035.80€
■ La Guyonnière (1 élève en primaire)	258.95€
■ Treize Septiers (1 élève en primaire)	258.95€

Ce calcul permet également de fixer le montant de la participation allouée à l'école privée dans le cadre du contrat d'association qui lie la municipalité à cet établissement scolaire.

## Recrutement

Monsieur le Maire rend compte de la procédure qu'il a engagée afin de permettre le recrutement d'un agent contractuel pour remplacer Aurélie Valin, agent territorial spécialisé des écoles maternelles publiques, qui sera placé en congé de maternité avant la fin de l'année civile. 4 candidates ont été reçues et c'est Amélie Durand qui a été retenue.

La rémunération serait fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade indice Brut 336 (au 1<sup>er</sup> décembre 2014) à raison de 30 heures hebdomadaires.

## Rythmes scolaires

Monsieur VRIGNAUD, Adjoint, présente un 1<sup>er</sup> bilan concernant les nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Le coût financier de ce nouveau service est également présenté à l'assemblée afin que puisse être définie l'aide financière à apporter au service de Familles Rurales assurant l'encadrement du temps d'accueil périscolaire sur ce 1<sup>er</sup> trimestre.

Une avance de 9500 € + 928 € de frais de transport scolaire est allouée pour permettre le fonctionnement du service assuré donc par Familles Rurales, Sport en Herbe, St Georges Football club et les agents de la commune.



## SCOT et PLU

Monsieur le Maire rend compte rendu de l'état d'avancement au plan communautaire des dossiers concernant le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Petit rappel : Sur la base d'une stratégie territoriale exprimée dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), un SCOT définit les objectifs et les moyens de les atteindre, des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile, l'environnement etc ...

Dans cette optique, il est demandé aux 10 communes de la communauté de se positionner sur la réalisation d'un PLU intercommunale. A aujourd'hui, l'ensemble des conseils municipaux a voté ce transfert de compétence.

Ce sujet étant récurrent, 4 panneaux expliquant le dossier du Scot sont disposés en Mairie et nous reviendrons souvent sur le sujet dans nos diverses parutions.

## Taxe d'aménagement

La préfecture a refusé la délibération du dernier conseil concernant l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les 15 premiers M<sup>2</sup> des abris de jardins au titre du principe d'égalité des citoyens devant la loi. En effet, un habitant X qui déclarerait 16M<sup>2</sup> devrait s'acquitter de cette taxe alors qu'un autre qui ne déclarerait que 14M<sup>2</sup> ne paierait rien ...

Le conseil révisé donc sa copie et vote une exonération de 50% de cette taxe quelle que soit la superficie déclarée.



## Lotissement communal du Petit Cabanon

Le permis d'aménager a été déposé en mairie par les services techniques communautaires. Le délai administratif pour la validation est de maximum 3 mois.

Pour rappel, 20 lots seront mis à la vente. Ces lots proposent une surface allant de 407M<sup>2</sup> pour le plus petit à 590M<sup>2</sup> pour le plus grand. La taille des terrains a été fixée suite à l'enquête qui avait été réalisée auprès des demandeurs en amont du projet.

Le conseil délibérera en janvier 2015 pour fixer le prix au M<sup>2</sup>.

Pour toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente, une réunion d'information se déroulera fin janvier 2015.

## Enfouissement des réseaux rue des Maines

Dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique, le SyDEV propose la mise en place de programmes exceptionnels avec des aides financières plus conséquentes en provenance du syndicat.

A ce titre, une demande d'étude de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la partie ouest de la rue des Maines depuis le giratoire de la Garenne, a été déposée. Ce réseau étant le plus ancien de Saint Georges (*environ 50 ans*), le conseil valide donc cette demande.

## Acquisition de parcelle secteur du Puits Motais

Le conseil décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZA n° 31 d'une superficie de 2 320 m<sup>2</sup> (*largeur de 13 mètres et longueur de 178 mètres environ*), située dans le coteau jouxtant la rivière de la Grande Maine sur le secteur du Puits Motais, et propriété de M. Genty, pour le prix de 550€.

## Echange Foncier

En raison d'une nouvelle numérotation cadastrale datant du 23 février 2014, le conseil complète la délibération initiale datant du 9 septembre 2004 afin de permettre l'échange de 2 parcelles entre la commune et la SCI du Moulin. Cet échange a permis l'aménagement de voirie du giratoire des Grands Moulins et la réalisation de la piste cyclable. Cet échange, consenti à l'euro symbolique, concerne la parcelle cadastrée section ZA n° 434 de 48 m<sup>2</sup> appartenant à la commune avec la parcelle cadastrée section ZA n° 431 de 320 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI du Moulin, le tout rue du Tonnelier.

## Centre communal d'action sociale Election

Suite au décès de M<sup>me</sup> Martine GEFARD, administrateur élu du CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*), le conseil municipal procède à l'élection de quatre nouveaux administrateurs. Sont donc élus les 3 administrateurs déjà en poste depuis le 10/04/2014 (*Sylvie POUPARD, Edith LAINE et Manon CHARRIER*) et Emmanuel CLERGEAU, nouveau candidat.



## Tarification communale 2015

Le conseil municipal valide les tarifications communales qui seront effectives à compter du 1er janvier 2015. Celles-ci concernent à la fois le prix de location des différentes salles communales (*Dolia, Salle de la Grange de la Migeonnière, du Pont Boisseau, etc...*) et les tarifs concernant les droits de place, les concessions ou les caves octroyées dans les cimetières de la commune, etc...

Ces tarifications sont disponibles en mairie sur simple demande. Vous trouverez également un récapitulatif dans le trimestriel.

## Remboursement d'ARRHES

Sur demande des candidats à la location, il sera proposé le remboursement des arrhes avancés par les particuliers pour les locations de salles communales lorsque la renonciation à la location sera présentée plus de 6 mois avant la tenue de la manifestation dans la salle communale louée.

## Arrêt de Bus

Le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général pour la mise aux normes d'un arrêt de car scolaire à proximité du village de la Goyère sur la voie communale n°1 dite de la Boissière de Montaigu.

Le coût des travaux estimé à 1500 € serait financé à 50%.



## Prix et qualité du service d'eau potable

Chaque conseiller a pris connaissance de la synthèse du rapport de Vendée Eaux 2013, le rapport complet de 104 pages étant consultable au service du secrétariat général de la mairie.



## Convention ANCV

L'assemblée valide la signature de la convention avec l'Association Nationale des Chèques Vacances afin de permettre aux personnes âgées de plus de 60 ans de partir en vacances. Pour l'année 2015, un voyage en bord de mer à Port Manech dans le Finistère est envisagé.



## Contraction Emprunt

Conformément aux délibérations du conseil municipal en date du 13 mars et 10 avril 2014, le conseil municipal valide la contraction d'un emprunt bancaire de 250 000€ qui financera partiellement les premiers travaux de la réhabilitation de la station d'épuration, notamment la réalisation du bassin tampon. Sur 5 établissements bancaires consultés, 3 ont présenté leur offre et le mieux disant est le Crédit Agricole qui propose un taux fixe de 2.15%, sur une durée de 15 ans, en remboursement à capital constant (coût total : 293 000€).

A noter que cet emprunt est contracté sur le budget assainissement sur lequel il reste 1 seul emprunt à rembourser (environ 75 000 €).

### Participation au Conseil du jeudi 6 novembre 2014

#### Etaient Présents :

Monsieur le Maire, Yannick VRIGNAUD, Marie-Laure CHAMPAIN, Richard ROGER, Guylaine BROHAN, Guy BREMOND et Sylvie POUPARD, adjoints. Edith LAINE, Bernadette CLENET, Danièle BOUHIER, Valérie DAVID, Christophe LAINE, Bruno NERRIERE, Valérie HARNICHARD, Pascal MERLET, Stéphane BONNET, Arnaud BEOMMENSATH, Didier BOUTIN, Emmanuel CLERGEAU, Mélanie GUICHAOUA, Aurélien ARRIVE, Manon CHARRIER et Léo BOURY. Formant la majorité des membres en exercice.



Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie.

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention.

L'ordre du jour et le compte rendu du Conseil Municipal sont diffusés sur le site internet :

[www.st-georges-de-montaigu.fr](http://www.st-georges-de-montaigu.fr)

■ Une étude des flux routiers aux abords de Saint Georges de Montaigu se déroulera du 17 au 21 novembre.

■ L'assemblée valide l'indemnité de conseil de M. Le Trésorier Payeur en poste du 01/07/2014 au 31/12/2014.

■ M. Le Maire indique la signature de la convention concernant la médecine préventive entre la municipalité et le Centre de Gestion de la Vendée

#### Absents excusés :

Patrick LE MAREC qui a donné pouvoir à Marie-Laure CHAMPAIN, Sylvie AUNEAU qui a donné pouvoir à Guylaine BROHAN, Patricia BROCHARD qui a donné pouvoir à M. le Maire.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 30**

**SPAR**

Le magasin SPAR, qui assure la fonction de service postal, sera désormais fermé le lundi toute la journée (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014).

## Recensement citoyen obligatoire



Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie 02 51 48 94 94 ou le Centre du service national d'ANGERS 02 44 01 20 50 ou 20 60 mail : [csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

## Inscriptions listes électorales

Nouveaux arrivants, vous voulez vous inscrire sur les listes électorales, vous avez jusqu'au Mercredi 31 Décembre 2014 au plus tard pour vous inscrire en Mairie en vue des élections prévues en 2015\*. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...). Soyez prévoyants !

\* Elections cantonales puis régionales.



## Cours pour apprendre à masser bébé

L'association AMMATICO propose des cours pour apprendre à masser les bébés de 0 à 1 an.

Ces ateliers ont lieu dans le bâtiment du centre de loisirs et sont proposés aux parents. Ils peuvent aussi être adaptés à tous professionnels en contact avec les nourrissons, en cours individuel ou en collectif.

Renseignez vous au 06 34 95 54 78 ou à [alex.moysetmerieau@gmail.com](mailto:alex.moysetmerieau@gmail.com)

## Don du Sang

Les prochaines collectes de sang organisées par l'Etablissement Français du Sang et l'association de don du sang bénévole Terres de Montaigu auront lieu :

le vendredi 2 janvier à La Bernardière – salle de la Doline de 15h30 à 19h30

le lundi 9 février à Montaigu – salle des Fêtes de 15h30 à 19h30

Toutes les dates 2015 sur notre site internet...

## Terracycle

Depuis plusieurs années, Sophie et Bernard domiciliés à Boufféré, ont mis en place une démarche de tri de déchets non valorisés dans le circuit traditionnel de collecte, via l'entreprise "Terracycle" (*gourdes de compote toutes marques, instruments d'écriture, dosettes TASSIMO et recharges de savon liquide*).

Ceux-ci sont envoyés par leurs soins à l'entreprise qui les comptabilise et leur crédite des points.

Ces points sont ensuite transformés en argent et est reversé intégralement à l'association qu'ils ont choisi "Rire-Médecin". Cette association a pour but de distraire les enfants hospitalisés, en mettant en place des ateliers, en leur prêtant des Ipad le temps de leurs hospitalisation, etc. Association qui redonne le sourire aux enfants.

Sophie et Bernard Launay



# le petit calepin

### FAMILLES RURALES

**Samedi 22 à 20h30**  
**Dimanche 23 Novembre à 14h30**  
 ■ Gala danse classique "De quelle humeur es-tu ?"

Théâtre de Thalie à Montaigu  
 Réservation des places à l'office de tourisme Terres de Montaigu.

### CLUB DE L'AGE D'OR

**Dimanche 23 Novembre à 14h30**  
 ■ Après-midi dansant à Dolia

### AFN

**Samedi 29 Novembre**  
 ■ Déjeuner dansant à Dolia

### OGEC & APEL ECOLE ST MARTIN-DURIVUM

**Vendredi 5 Décembre à 20h30**  
 ■ Assemblées Générales à la salle du For

### MUNICIPALITÉ

**Samedi 6 Décembre**  
 ■ Plantations 1 enfant / 1 arbre  
 Rendez-vous à 9h30 aux ateliers municipaux

### FAMILLES RURALES

**Samedi 6 et Dimanche 7 Décembre**  
 ■ Téléthon à Dolia

### FAMILLES RURALES

**Vendredi 12 de 18h à 20h00**  
**Samedi 13 Décembre de 10h à 12h30**  
 ■ Inscriptions tous services à la salle du For

### MAINES IN ROCK

**Samedi 13 Décembre à partir de 18h15**  
 ■ Goûter concert au Pont Boisseau

### FAMILLES RURALES

**Dimanche 14 Décembre de 9h à 17h**  
 ■ Vente du club Loisirs et Création  
 salle du For

Les bénéfices de cette vente seront reversés à une association caritative.